

Séminaire de formation de l'Institut de Défense Pénale

DEFENDRE « LES FOUS »

Samedi 9 juin 2007 à Marseille

Hôtel Sofitel Vieux Port

Accueil 8 h 30 - 9 h : Présentation : Mes **Alain MOLLA** et **Philippe VOULAND**,

En matinée :

- **1 : QUEL MANDAT POUR L'AVOCAT DU FOU ?**
(Une approche d'avocat)

Comment le fou peut-il nous mandater ?
Entre la prison ou l'asile : que veut notre « client » ?
Plaider sa folie est-ce lui rendre service ?
La psychiatrie : alliée ou ennemie de la défense ?
Avocat alibi ?

Intervenant : **Alain MOLLA**
Avocat au Barreau de Marseille.

- **2 : LES DEFENDRE DE QUOI ?**
(Une approche d'universitaire)

Regard de la justice pénale sur la folie.
Quel progrès entre les articles 64 et 122 du Code Pénal ?
Quelle évolution depuis le nouveau Code Pénal ?
La folie un risque pour la justice pénale.
Un risque spécifique ? Un risque traité spécifiquement ?

Intervenant : **Jean DANET**
Avocat Honoraire
Maître de conférence la faculté de droit de Nantes.

- **3 : RESPONSABILITE OU IRRESPONSABILITE PENALE DES MALADES MENTAUX :**
(Une approche d'expert psychiatre)

Un peu de complexité dans un débat trop souvent caricaturé.
Qu'est-ce que le discernement ? Altération ou abolition : critères et frontières.
A quoi bon juger si le discernement est aboli ?
Comment éviter que l'altération ne soit de fait un facteur d'aggravation pénale ?
Et la dangerosité ?
Entre soin et sanction, quel est le positionnement de l'Expert face au malade mental délinquant ?

Intervenant : **Daniel ZAGURY**
Psychiatre des Hôpitaux
Expert près la Cour d'Appel de Paris.

En après midi :

- **4 : SI ON LE JUGE EST IL SI FOU QUE CA ?**
(Une approche de juge)

Comment juger un fou, l'entendre, comprendre, faire comprendre ce qu'il dit ?

Sa parole : un élément de preuve ?

Comment le dire coupable ou non coupable ?

Quelle conséquence donner à l'altération du discernement ?

Quelle fonction peut avoir la peine ?

Quelle disponibilité des jurés à la connaissance psychiatrique ?

Intervenant : **Jean-Marie FAYOL-NOIRETERRE**
Magistrat honoraire
Ancien Président de Cour d'Assises.

- **5 : LA PRISON POURQUOI Y FAIRE ?**
(Une approche pénitentiaire et une approche sanitaire)

La prison en mal d'identité ?

Autonomie du soin psychiatrique ?

Contrecarrer leurs effets pathogènes, un véritable défi pour les établissements pénitentiaires.

Intervenants : **Catherine PAULET**
Psychiatre des Hôpitaux
Responsable du secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire de Marseille.

Pierre DELATTRE
Magistrat
Ancien Directeur d'établissement pénitentiaire.